

devoir prendre l'initiative de faire valoir les droits de Spencer devant les tribunaux, qu'il le fasse! J'avais dit que si la même chose s'était produite dans le comté de Lapointe, j'aurais personnellement vu à ce qu'un de mes concitoyens obtienne justice.

Eh bien, je remarque maintenant que le Nouveau parti démocratique a pris les devants et qu'il a confié la cause de Spencer à un avocat de Vancouver, M. John Laxton et, l'honorable député de York-Sud ajoutait, dans sa conférence de presse:

• (3.40 p.m.)

[Traduction]

Il a retenu les services d'un avocat de Vancouver, John Laxton, et M. Cardin a consenti à dire à la Gendarmerie royale du Canada de mettre Spencer à la disposition de M. Laxton.

[Français]

Étant donné, monsieur le président, que l'honorable ministre de la Justice a accepté qu'un avocat rencontre M. Spencer et s'occupe de cette cause, n'est-ce pas là la meilleure méthode de procéder? Maintenant que des avocats s'occupent du cas de Spencer, est-il nécessaire que le Parlement institue une enquête?

Je crois qu'il serait préférable de laisser aux avocats le soin de revendiquer les privilèges et les droits de Spencer, puisque l'honorable ministre de la Justice lui-même a accepté que des avocats s'en occupent.

Un peu plus loin dans l'article, on dit qu'un autre avocat, du moins je crois qu'il est avocat également, Harry Rankin, de Vancouver, est également en train de s'occuper personnellement du cas de Spencer.

Je crois que le Parlement a lieu d'être satisfait de ce que les avocats ne soient pas empêchés de s'occuper du cas de Spencer.

Mais, monsieur le président, il y a une chose qui me frappe, c'est cet acharnement avec lequel certains députés en cette Chambre attaquent certains ministres d'expression française. Je me suis levé tantôt, malheureusement je ne pouvais pas parler parce que le comité était saisi d'une motion. Mais, quand j'ai réalisé la conduite mesquine du député de Yukon (M. Nielsen), je dois vous dire que je n'ai pas aimé cela. Le président du Conseil privé (M. Favreau) ne s'est pas levé; il n'avait pas le droit de parole. On n'avait rien compris. Lui, il se lève et déclare, d'un bout à l'autre de la Chambre, que le président du Conseil privé vient de dire quelque chose qui n'était même pas officiel.

Mais, le micro de ce côté-là était silencieux puisque c'était le député de Yukon qui avait la parole. Le ministre n'était pas debout. Maintenant, que le député de Yukon nous dise donc si, dans le cas de l'ancien ministre des Postes, après que le juge Dorion ait dit: S'il y en a qui ont nul à sa réputation, qu'ils

s'excusent, le député de Yukon s'est excusé. Lui, il a blâmé les autres ministres mais il ne s'est jamais excusé à l'endroit de l'ancien ministre des Postes, le député de Matapédia-Matane (M. Tremblay). Aujourd'hui, devant l'urgence des crédits à adopter, prétextant que des phrases n'auraient pas été dites officiellement, il a essayé d'en faire ramper un autre en demandant des excuses quand, lui, il n'a jamais eu le courage et l'audace de s'excuser devant un autre dont la réputation était nette et qu'il aurait attaqué dans cette Chambre et en dehors de la Chambre.

Que le député de Yukon justifie donc sa conduite! J'ai été le premier, à la Chambre, à le lui mettre sur le nez. Eh bien, non, ça c'est oublié, ça c'est oublié. Par ailleurs, le député de Yukon en a lancé des ballons depuis sept ou huit jours au sujet du ministère de la Justice. Je pourrais lire les déclarations du 8 février, à Victoria, dans *Le Droit* ou *Le Devoir* du 9 février 1966:

J'ai une liste comportant les noms des compagnies impliquées et les noms d'individus qui ont trempé dans l'affaire.

Comment se fait-il qu'il ne l'ait pas apportée? Il dit que c'est tout mentionné dans l'enquête Dorion. Non, monsieur le président, il n'y a rien des faillites frauduleuses de mentionné dans l'enquête Dorion.

Le député de Yukon disait, et cela le rapproche encore plus. *The Journal*, le 8 février 1966:

[Traduction]

Il a dit qu'il présentera ce témoignage à la Chambre à son retour à Ottawa dans le courant de cette semaine.

[Français]

Cela fait trois semaines, et on n'a rien eu.

Monsieur le président, je vais vous dire une chose, c'est que nous voyons, à l'heure actuelle, le plus grand ballon dégonflé qu'on ait eu depuis le Confédération. Oh! sa réputation a atteint un très haut sommet, et tous les journalistes disaient: C'est l'homme qui a provoqué l'enquête Dorion!

Mais, là, on n'a pas les noms et les listes qu'il prétend avoir. Où sont-ils?

Monsieur le président, je cite cette belle pensée de Pascal—elle est bonne, même si elle date de longtemps:

L'esprit de ce souverain juge du monde n'est pas si indépendant, qu'il ne soit sujet à être troublé par le premier tintamarre qui se fait autour de lui. Il ne faut pas le bruit d'un canon pour empêcher ses pensées: il ne faut que le bruit d'une girouette ou d'une poulie. Ne vous étonnez pas s'il ne résonne pas bien à présent; une mouche bourdonne à ses oreilles; c'en est assez pour le rendre incapable de bon conseil.

Et, monsieur le président, Pascal est plein de bonnes pensées. J'en ai une ici. Je voudrais faire une digression afin de citer une autre pensée qui s'adresse si bien au chef actuel